

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 14 septembre 2023

Date d'affichage :

Le 14 septembre 2023

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

Votes exprimés :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 3

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le vingt septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON.

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT, Madame Myriam SANTACANA, Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON, Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Monsieur Vincent RALLE, Madame Karine ROUMANEIX, Monsieur Johnny VERCOUILLIE, Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET, Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Pouvoirs : Madame Chantal ALEXANDRE à Madame Evelyne LAUNAY, Madame Jacqueline MOUSSET à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Didier ELWART à Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON à Monsieur Frédéric SAROUILLE, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU à Madame Blandine BENOIST.

Excusé(s) : -

Secrétaire de séance : Madame Virginie GAY-CHANTELOUP

Délibération n°2023-09-20

Administration générale

Désignation des représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Conseil d'Administration de l'Association Centre Charles Péguy - MJC

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 ;
Vu les statuts de l'Association Centre Charles Péguy – MJC, notamment l'article 7 ;
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 septembre 2023.

Considérant que le Conseil d'Administration de l'Association Centre Charles Péguy - MJC est composé de 5 collèges distincts où sont répartis les membres :

- **Le collège des membres actifs ;**
- **Le collège des membres de droit**, composé de personnes morales ou physiques nommées en raison de leur autorité. Elles disposent d'une voix délibérative à l'Assemblée Générale.
 - o Le Maire de la ville d'Amboise ou son représentant ;
 - o Un élu de la ville d'Amboise nommé par délibération du Conseil Municipal ;
 - o Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise ou son représentant ;
 - o Un élu de la Communauté de communes du Val d'Amboise nommé par délibération du Conseil communautaire.
- **Le collège des membres associés ;**
- **Le collège des membres d'honneur ;**
- **Le collège des membres bienfaiteurs.**



De ce fait, la Communauté de communes du Val d'Amboise, en qualité d'EPCI, doit désigner deux (2) délégués titulaires au sein du Conseil d'Administration de l'Association Centre Charles Péguy – MJC.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De désigner** comme représentants de la Communauté de communes du Val d'Amboise au sein du Conseil d'Administration de l'Association Centre Charles Péguy - MJC, les personnes suivantes :

<u>Titulaires</u>
Pierre MORIN
Myriam SANTACANA